

La personne de confiance

Historique

L'article L' 1111- 6 du code de la santé publique issu de la loi du 4 mars 2002 crée la notion de personne de confiance.

Suite à l'avis du Comité nationale d'éthique et des sciences de la vie du 12 juin 1998: les personnes dont les fonctions supérieures sont altérées devraient avoir un « représentant » pour exprimer ses choix auprès des équipes soignantes.

La personne de confiance

Qui peut faire une désignation ?

Toute personne capable juridiquement

Qui est une personne de confiance ?

En qui on a confiance c'est à dire avec qui une relation existe entre le patient et lui dans la durée

Comment la designer ?

Par écrit sans précision sur la nature de l'écrit

Le choix doit être claire ,daté et signé

La personne de confiance

Rôle et devoir de la personne de confiance .

celui ci est lucide :assiste et accompagne lors de prise de décision médicale

Si la personne est inconsciente :Elle exprimera les souhaits et instructions du patient sans consentir en lieu et place de celui-ci

Les devoirs de la personne de confiance :

elle est garante des secrets médicaux dont elle est détentrice

La personne de confiance a pour obligation de respecter au mieux la volonté du patient

Pourrait être mise en cause par l'intéressé ou sa famille

La personne de confiance

Les relations de la personne de confiance

Avec les praticiens

Elles sont directes même si le patient est lucide

Avec la famille

la personne de confiance doit être consultée prioritairement

pose problème si la personne est inconnue de la famille ou en conflit avec elle .

La personne de confiance

démarche pour la désignation d'une personne de confiance en Ehpad

une première visite à distance de l'entrée en institution, environ deux mois.

présentation et dialogue sur les fonctions et devoirs de la personne de confiance

.

L'interlocuteur du résidant s'assure du fait de ses connaissances cliniques de la bonne compréhension et des capacités de réflexion de la personne âgée .

une deuxième entrevue sera réalisée, on recueillera la demande éventuelle par écrit du résidant ainsi que l'accord écrit de la personne de confiance.

Incluse au dossier médicale et retranscrite dans la fiche d'urgence informatisée de l'établissement.

réévaluation dans l'année pour recueillir à distance le ressenti

La personne de confiance

- Conclusion

La prise en compte de la parole du patient devient centrale dans une prise en charge

On doit donc prendre l'assurance de sa valeur et de son indépendance.

Cette démarche nécessite sensibilité et compétences médicales .

Le médecin coordonnateur , par son savoir et dans le cadre de ses missions auprès des résidents et des soignants d'un Ehpad semble être à même de rendre la démarche efficace, indépendante et sûr pour les personnes âgées de son établissement.